



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} octobre 1952

Classe 71k

Demande déposée: 22 février 1950, 18 1/4 h. — Brevet enregistré: 15 juin 1952.

BREVET PRINCIPAL

Fabrique d'Horlogerie Lémania Lugrin Société Anonyme, Orient (Vaud, Suisse).

Compteur de minutes de chronographe.

Dans la plupart des chronographes connus, un doigt est fixé sur la roue de chronographe et actionne à chaque tour (toutes les minutes) une dent d'une roue intermédiaire de compteur, cette dernière roue étant pivotée dans une bascule soumise à l'action d'un ressort. Un plot excentrique fixé au pont permet de régler le chemin de ladite bascule; la roue intermédiaire de compteur engrène avec la roue du compteur de minutes, soumise à l'action d'un ressort sautoir qui assure sa position angulaire après le passage de chaque dent.

La présente invention vise à simplifier ce mécanisme en supprimant la bascule portant la roue intermédiaire de compteur, ainsi que le ressort de ladite bascule et le plot de réglage. Elle a pour objet un compteur de minutes de chronographe, caractérisé en ce que la roue intermédiaire de compteur est ajustée libre sur une goupille fixe, le doigt porté par la roue de chronographe, dont la fonction est de faire avancer le rouage du compteur d'une dent pour chaque tour de ladite roue de chronographe, possédant un bras flexible terminé par une dent à deux plans inclinés.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 en est une vue en plan, montrant le doigt dans la position qu'il occupe à la fin d'une minute, juste avant le saut du compteur.

La fig. 2 est une coupe suivant la ligne II—II de la fig. 1.

Dans le dessin, la roue de chronographe est désignée par 1 et son cœur par 2. La roue 1 porte un doigt 3, dont la fonction est de faire avancer le rouage du compteur d'une dent pour chaque tour de la roue 1; ce doigt 3 possède un bras flexible 4 terminé par une dent 5 à deux plans inclinés.

La roue intermédiaire de compteur 6, au lieu d'être pivotée sur une bascule comme jusqu'à présent, est montée folle sur une goupille fixe 7 en acier, plantée dans le pont de barillet 8. On voit en 9 la barrette de la roue intermédiaire 6.

La roue du compteur de minutes 10 est en prise avec la roue intermédiaire 6 et est soumise à l'action d'un ressort sautoir 11, de la façon habituelle. On voit en 12 le cœur du compteur de minutes et en 13 le pont de chronographe.

Il faut noter que le doigt 3 ne peut entrer en contact, par sa dent 5, qu'avec deux dents au maximum de la roue intermédiaire de compteur 6. La lame flexible 4 permet à la dent 5 de s'effacer devant les dents de la roue intermédiaire 6, lors du retour à zéro.

La roue intermédiaire à pivotement fixe supprime tout risque de saut au départ de l'aiguille du compteur des minutes par le fait qu'elle reste immobile lors de cette fonction. Tel n'est pas le cas dans les dispositifs à bascule de compteur, dans lesquels l'intermé-

diaire de compteur se déplace pour prendre une position permettant au doigt d'entrer en contact avec sa denture.

La force de la lame 4 doit être suffisante 5 pour vaincre la résistance du sautoir 11. Elle fléchit par contre sous l'action beaucoup plus puissante du ressort de marteau lors du retour à zéro.

REVENDEICATION:

10 Compteur de minutes de chronographe, caractérisé en ce que la roue intermédiaire de compteur est ajustée libre sur une goupille fixe, le doigt porté par la roue de chro-

nographe, dont la fonction est de faire avancer le rouage du compteur d'une dent pour 15 chaque tour de ladite roue de chronographe, possédant un élément flexible terminé par une dent à deux plans inclinés.

SOUS-REVENDEICATIONS:

1. Compteur selon la revendication, caractérisé en ce que ledit élément flexible est 20 constitué par une lame élastique.

2. Compteur selon la revendication, caractérisé en ce que ladite goupille est plantée dans le pont de barillet. 25

Fabrique d'Horlogerie Lémania
Lugrin Société Anonyme.

Mandataires: Bovard & Cie., Berne.

Fig. 2

